

## Réunion n°50 : jeudi 11 avril 2019 à 20h30

Tous les conseillers sont présents à l'exception de Pascal Chiron.

*Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 14 mars à l'unanimité (11).*

1 point supplémentaire proposé : Exercice du droit de préemption. *Accord du conseil municipal à l'unanimité (11).*

### 1 – Ordre du jour soumis à délibération :

#### Compte financier communal 2018 :

##### Budget de fonctionnement :

Le résultat de l'exercice s'élève à -461€ (-5493€ en 2017, +68.921€ en 2016, +33.576€ en 2015, + 49.586€ en 2014, +56.549€ en 2013, +61.291€ en 2012). Le résultat exceptionnel 2016 s'expliquait par un virement exceptionnel du budget assainissement d'un montant quasi identique. Courant 2018, la Préfecture a demandé à la commune de transférer 44.809€ du budget de fonctionnement 2018 sur le budget d'investissement 2019. Depuis 2016, la commune ne dégage pas d'autofinancement. Les chiffres sont à moduler car des recettes ou des dépenses inscrites sur ce bilan 2018 relèvent de l'investissement, ou d'une année antérieure ou postérieure. Il reste qu'à l'avenir, la commune va devoir agir pour créer du résultat (4 leviers possibles, la fiscalité, l'emprunt, la limitation des dépenses et l'augmentation des recettes).

○ Dépenses : 301.176€

⇒ Recettes : 300.447€

*Dépenses de fonctionnement* : principales dépenses, combustibles 1.824€ (forte baisse, pas de fioul à nouvelle école), énergie et électricité 11.518€ (forte hausse, nouvelle école), fournitures scolaires 6.724€, entretien bâtiments 7.930€ (hausse), voirie 7.918€ (bouchage de trous, épareuse), honoraires 3.351€ (notaire, géomètre, avocat...), assurance 5.312€, téléphone Internet 1.229€, charges de personnel 113.498€ (+3.8%, 3<sup>ème</sup> classe sur 12 mois), contribution RPI 52.056€ (-10,4%), indemnités élus 20.693€, service incendie 8.965€, charges financières 10.710€ (en baisse, 3.5% des dépenses de fonctionnement).

*Les recettes de fonctionnement* : principales recettes, impôts et taxes 136.462€ (+1.9%), Dotation globale fonctionnement Etat en légère hausse 37.297€, hausse contribution RPI 34.672€ (+1.903€), location de la salle des fêtes 4.715€ (3.920€ en 2017, 5.660€ en 2016, 3.160€ en 2015, 5.755€ en 2014), loyer logements et divers 22.786€ (22.522€ en 2017, 22.819€ en 2016, 23.962€ en 2015, 22.610€ en 2014), agence postale communale 12.180€.

##### Budget d'investissement :

Le résultat de l'exercice est déficitaire de 92.644€ (-280.827€ en 2017, -369.515€ en 2016, +935.185€ en 2015, -40.068€ en 2014, -68.433€ en 2013, +6.230€ en 2012).

○ Dépenses : 531.737€

○ Recettes : 484.093€

Les *dépenses d'investissements* sont toujours élevées 474.219€. Fin travaux nouvelle école 62.458€, acquisition terrain face à l'église 133.923€, cimetière 6.992€, voirie rue de la salle des fêtes 238.276€, voirie « campagne » 18.514€, réseaux électriques 1.130€, aménagement nouvelle mairie 7.875€, capital d'emprunt à rembourser 30.097€, frais modification PLU 5.051€.

*Recettes d'investissement* : remboursement TVA 242.005€, Taxe d'Aménagement 10.759€ en baisse sensible (14.398€ en 2017, 21.792€ en 2016, 40.908€ en 2015), subvention D26 nouvelle école et divers 53.741€, DETR Etat 20.000€, emprunt terrain face à l'église 150.000€.

Le résultat global de fonctionnement et d'investissement est déficitaire de 93.105€ (-286.319€ en 2017, -300.594€ en 2016, +935.185€ en 2015, +9.518€ en 2014, -11.884€ en 2013, +67.521€ en 2012, +71.474€ en 2011).

Le résultat de clôture cumulant le résultat de l'exercice 2018 et celui de l'exercice antérieur est de bénéficiaire de 322.437€ ramené à 277.629€ suite à la mesure Préfectorale (+415.542€ en fin 2017, +701.861€ fin 2016, +1.000.882€ fin 2015, 133.778€ fin 2014). Cela permettra d'achever les engagements communaux pris pour 2019. A noter qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la commune a 2 fois plus de « richesses » qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2015, avant le lancement des gros travaux (plus de 550.000€ HT investis chaque année depuis 2015).

Le Maire, responsable de l'exécution du budget, ne participe pas au vote.

*Le Conseil Municipal approuve les comptes 2018 à l'unanimité (10).*

#### Fiscalité 2019 :

Les 3 taux, Taxe Foncière (TF), Taxe d'Habitation (TH) et Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB), n'ont pas évolué depuis l'année 2007 soit depuis 12 ans. Le Maire présente un tableau précisant l'évolution des bases et des taux depuis 2001. Il indique l'évolution des bases d'imposition 2019 : Taxe d'Habitation TH (hausse de 3.1%), Taxe Foncière Bâti TFB (hausse de 4.9%) et Taxe Foncière Non Bâti TFNB (hausse de 1.5%). L'évolution est plutôt faible (moins de constructions). Une hausse des bases de TH et TFB décidée par l'Etat (inflation) est incluse dans ces chiffres. Recettes fiscales supplémentaires attendues : 4.615€ (apport des nouvelles constructions ou des extensions de constructions existantes).

Le Maire présente la notion d'effort fiscal (0.762 en 2018), qui, comme son nom l'indique, mesure notre effort comparativement aux communes de même taille. Ce taux (bas) est plus souvent constaté dans les communes plus aisées. Il est, de plus en plus, pris en compte pour le niveau des subventions selon le principe « moins d'efforts, moins d'aides ». Le département de la Drôme réduit les aides aux communes dont l'effort fiscal est inférieur à 0.7 de 15%. Dans le compte financier 2018, il est apparu un questionnement sur le niveau de la capacité d'autofinancement. Le levier fiscalité, c'est-à-dire l'augmentation de l'imposition, est une façon d'améliorer la situation. Compte tenu de l'engagement pris en 2014, après avoir pris la décision de supprimer les abattements sur la taxe d'habitation, de ne pas augmenter les taux d'imposition, il n'est pas proposé de modifier les taux. La question sera probablement posée lors de la prochaine mandature 2020-2026.

Les familles vont être concernées cette année par une nouvelle taxe, la GEMAPI, destinée à financer les activités de Gestion des Milieux Aquatiques et la Protection des Inondations. Elle a été décidée par l'Agglomération.

*Accord du conseil municipal, à l'unanimité (11), pour le maintien des taux actuels.*

#### Budget général communal 2019 :

Présentation du budget préparé lors de la commission finances, du 9 avril.

Réunion avec le département, le 14 mars, précisions sur les aides départementales.

### Budget de fonctionnement :

*Principales dépenses :* énergie et électricité 12.000€, eau et assainissement 5.200€ (fuite d'eau à l'école), fournitures scolaires 5.400€, frais entretien bâtiment 9.000€, frais entretien voirie 8.000€, frais de maintenance 6.500€, assurance 5.400€, charges de personnel 122.254€, RPI Bren Marsaz Chavannes 62.000€ (86 enfants, 45% de l'effectif du RPI, hausse de 3 %), Service Départemental d'Incendie et de Secours 9.000€ (sans changement), subventions aux associations 1000€, indemnités des élus 21.500€, diagnostic immobilier des 5 logements locatifs 1.500€ ; charges financières 10.411€ (emprunt 2004 62.000€ 15 ans fin en 2019, emprunt 2005 50.000€ 15 ans fin en 2020 et emprunt 2015 625.000€ 30 ans fin en 2045).

*Principales recettes :* recettes fiscales 128.838€, allocation compensation Agglo 5.172€, RPI Bren Marsaz Chavannes 31.000€, remboursement budget annexe cantine garderie 3.000€, dotation de fonctionnement 38.914€ (petite hausse), dotation solidarité rurale péréquation 12.625€, dotation solidarité rurale cible 17.470€ (nouvelle), taxe pylônes RTE 9.460€, dotation élus locaux 3.030€, agence postale communale 12.456€, dotation département entretien voirie 10.936€, loyers, salle des fêtes et divers 22.000€, remboursement frais de justice 5.000€, transfert budget assainissement 32.736€, affectation partielle résultat 2018 budget annexe cantine garderie 3.000€, dotation recensement 1.236€.

### Budget d'investissement :

Il comprend principalement la fin des travaux de la traverse de village Nord Sud « rue de l'église » 117.000€, le déplacement de la mairie et de la bibliothèque dans les locaux de l'ancienne école 160.125€.

*Autres dépenses :* En outre, sont programmées les dépenses de renforcement de réseau électrique pour alimenter la parcelle située à l'Est de l'ancienne école 26.369€, l'achat d'un jeu de tablettes pour l'école 6.100€, la rénovation du logement communal au-dessus de la nouvelle mairie 30.000€, une réserve pour des travaux d'isolation des logements de la rue du presbytère 20.000€, l'aménagement du parvis devant la nouvelle mairie 40.000€, l'étude de reprise des enduits intérieurs de l'église 6.000€, des travaux de voirie « campagne » 23.040€, la voirie d'accès à la ZA de Conring 20.000€, l'installation d'un panneau lumineux 7.000€, le paiement mission EPORA 2014 1.800€, le remboursement prêt CA Centre Est pour l'achat du terrain face à l'église 150.000€, 28.300€ remboursement autres emprunts.

*Principales recettes :* fonds de concours Agglo 50.000€, Réserve parlementaire RD115A 15.000€, Poste pour agence postale communale 20.000€, autres subventions département 104.252€, amendes de police 2.600€, PVR 2.000€, subvention DETR Etat nouvelle mairie 26.340€, subvention Région nouvelle Mairie 15.000€, FCTVA 2019 77.000€, Taxe d'Aménagement 7.000€, subvention Arche Agglo chemin des Sables 3.000€, participation Poste aménagement de l'agence postale communale 20.000€, vente terrain face à l'église 150.000€, subvention Etat 3.000€ tablettes informatiques, SDED logements 19.000€.

Point sur l'endettement : 2 emprunts non soldés pour financer l'extension et la rénovation de la salle des fêtes et l'atelier communal ; 62.000€ empruntés en 2004 remboursement sur 15 ans, dernière année 2019 ; 50.000€ empruntés en 2005 remboursement sur 15 ans, reste 2 ans y compris 2019. Emprunt 2015 Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de la nouvelle école 625.000€ sur 30 ans, reste 26.5 ans soit 552.083€. 28.300€ de capital à rembourser actuellement, 20.833€ à partir de 2021. Emprunt court terme 150.000€ achat terrain face à l'église, remboursement en cours suite à la revente de la partie constructible.

Après présentation du projet de budget et réponses aux questions, le conseil municipal est amené à se prononcer sur :

*Attributions de subvention 2019 (liste des bénéficiaires et montant prévu pour chacun), votées à la majorité (10 pour, 1 abstention).*

*Budget de fonctionnement et d'investissement 2019 voté à l'unanimité (11).*

### **Renforcement du réseau électrique pour alimenter les terrains à l'Est de l'ancienne école et préparer le renforcement de réseau de la rue du 15 juin 1944 :**

Le Syndicat d'Electricité de la Drôme SDED a réalisé un nouveau chiffrage. Il s'élève à 25.381€. Pour rappel, ce projet comprend les tranchées, les fourreaux et les câbles depuis le transformateur central jusqu'à l'angle Sud Est de la cour de l'ancienne école avec un prolongement jusqu'à la rue du 15 juin 1944, pour ne pas avoir à refaire des travaux dans la grande rue ultérieurement. Il comprend aussi l'installation d'un câble pour alimenter le tènement foncier à l'Ouest de la rue de l'église. L'entreprise traitante est la société Dherbet. Les raccordements électriques seront repris.

*A l'unanimité (11), accord du conseil municipal pour la signature de la convention.*

### **Exercice du droit de préemption :**

La commune est amenée à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption concernant le terrain bâti A708, situé en zone U, rue du Puits. *Le conseil municipal décide, à l'unanimité (11), de ne pas exercer son droit de préemption.*

## **2 - Informations :**

### **Communauté d'Agglomération Arche Agglo :**

Conseil d'agglomération du 3 avril : FINANCES : Budget primitif, Fiscalité vote des taux, Attribution des fonds de concours ; ADMINISTRATION GENERALE : Modification des statuts du syndicat mixte du SCOT ; RESSOURCES HUMAINES : Modification du tableau des effectifs ; DEVELOPPEMENT LOCAL : Transport convention de transfert et convention de délégation Région, Transport règlement du transport scolaire, Transport convention AO2 avec les communes d'Arche Agglo, Transport lancement des marchés lignes 3a et 11a, urbanisme avis sur le PLU de Vaudevant ; HABITAT : Plateforme énergétique, Prime énergie modification de la délibération n°34 ; PATRIMOINE et INFRASTRUCTURES : Marché pour l'acquisition de véhicules lot n°4 avenant avec la société DIAC location, Avenant marché nettoyage société Traversier Nettoyage ; ENVIRONNEMENTS : Protection contre les crues de la Veauve validation du projet procédures administratives acquisitions foncières, digue du Rhône et du Doux marché étude de danger ; TOURISME : Classement des offices de tourisme ; SOLIDARITES : Soutien aux personnes âgées convention association Inawa, convention Mission Locale Drôme des Collines Royans Vercors.

Conseil des Maires, le mardi 19 mars : la politique Transport, bilan Ordures ménagères et déchetteries, réflexion sur la mise en œuvre d'un CIAS Centre Intercommunal d'Action Sociale.

**Urbanisme :** Réunion commission, le vendredi 5 avril à 19h

Rappel : Toute édification de clôture, modification de l'aspect extérieur d'une construction (y compris en toiture), transformation de garage en pièce habitable, de terrasse en véranda, création de piscine enterrée ou partiellement enterrée... doit faire l'objet d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire, selon le cas. Les constructions non déclarées doivent faire l'objet d'une régularisation. Les assureurs et les notaires exigent de plus en plus souvent des attestations d'autorisations d'urbanisme (permis accordé, déclaration préalable sans opposition...). Les constructions non déclarées sont portées à l'information de l'administration fiscale.

Demande : Demande de Permis d'Aménager PA déposée par M. Giraud, lotissement « l'Orée du bois », rue de la salle des fêtes. Demande de Permis d'Aménager PA déposée par M. Chiron, lotissement « Les moissons », rue du 19 mars 1962. Déclaration Préalable DP de M.

Richard Pozin, chemin du mulet, pour le réaménagement d'une maison. DP de M. et Mme Beau, pour la construction d'une piscine, chemin des grand près.

Accord : DP de M. et Mme Bonin pour la construction d'une véranda, route du bois de l'âne.

**Etang du Mouchet** : Poursuite des travaux de déviation du lit de la Veune et d'aménagement de l'entrée du canal du moulin. Remplacement du dispositif de vidange réalisé d'ici l'été, après retrait des poissons.

**Voirie, rue de l'église** : Poursuite des travaux, trottoirs réalisés fin avril puis chaussées ensuite.

**Divers :**

Contestation de la propriété d'une partie de la parcelle communale A188 Mairie : La partie adverse a annulé son pourvoi en cassation.

Elections européennes, le dimanche 26 mai de 8h à 18h.

INSEE : Enquête sur les ressources et les conditions de vie 2019, quelques foyers Chavannais peuvent être concernés.

Interdiction du brûlage : Il est rappelé à tous les habitants que la loi interdit le brûlage (exception des brûlages de branches des agriculteurs dans leurs champs). Cette pratique génère des pollutions.

Prochain conseil municipal, le jeudi 16 mai 2019 à 20h30.